

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 16 NOVEMBRE 2004

L'an deux mil quatre et le mardi seize novembre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à FAUCH, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean ROGER.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal MARIÉS, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Jean Paul CAYZAC, Hervé BOULADE, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Sabine COUTANT, Michel LALBAT, Simone BRISORGUEIL, Michel GAU, Guy CHAPPERT, Jean ROGER, Claude FABRE, Bernard PANIS, Michel AMIEL, Henri VIAULES, Michel DURAND, Christian VIGUIER, Pierre CALVIGNAC, Jacques RIGAL, Jean-Claude GASC, Jean-Luc CANTALOUBE, Jocelyne SALVAN, Claire BERNAT, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Jean Philippe ROUMEGOUX, Pierre PAYRASTRE, Bernadette SAINT-PAUL.

Absents excusés : Messieurs Michel GAGNON, Jean-Daniel LUGAGNE.

Participaient également à la séance :

- Monsieur Georges CABANEL, Trésorier;
- Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur;
- Monsieur Jean-Pierre TOUILLEZ, animateur.

Monsieur Robert ROUMEGOUX a été désigné **secrétaire de séance**.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du conseil de communauté et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Approbation du Contrat - Cadre de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides

Le Conseil de Communauté du Réalmontais :

- Vu la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire N° 95-115 du 4 Février 1995 modifiée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire N° 99-553 du 25 juin 1999 (notamment son article 25) et par la loi Urbanisme et Habitat N° 2003-590 du 2 Juillet 2003 (notamment ses articles 95 et suivants).
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5210-1 et suivants relatifs à la coopération intercommunale
- Vu l'arrêté du 5 Avril 2002 de Monsieur Le Préfet de Région fixant la liste des Communes et groupements de

Communes ayant compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et constituant le périmètre d'étude pris en considération au titre du projet de Pays dénommé « Pays de l'Albigeois et des Bastides ».

- Vu la délibération en date du 15 avril 2004 approuvant la charte de développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides et l'intégration au périmètre définitif

- Vu la proposition de Contrat de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides pour la période 2004/2006

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la proposition de Contrat - Cadre du Pays de l'Albigeois et des Bastides.

Il précise le périmètre définitif du Pays de l'Albigeois et des Bastides, proposé au Préfet de Région.

Il rappelle les sept mesures de développement durable visées, conformément aux orientations de la Charte :

- se donner les moyens d'une stratégie foncière et d'une politique du logement
- agir pour le développement de l'économie et de l'emploi
- organiser le développement et la professionnalisation du tourisme
- améliorer des conditions de vie quotidienne
- développer une politique culturelle pour renforcer l'identité du territoire
- concilier développement et qualité environnementale
- construire et organiser le Pays.

Après que le Conseil Communautaire en ait débattu, le Président propose que le Contrat de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides soit adopté.

Il est également proposé de modifier la composition des 5 représentants de la communauté de communes au sein de cette association.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le Contrat de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides
- donne pouvoir à Monsieur Le Président de signer le Contrat de Développement du Pays de l'Albigeois et des Bastides, avec le représentant de l'Etat, du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général du Tarn, de l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides et des autres collectivités et groupements qui constituent le périmètre définitif du Pays
- désigne comme suit ses 5 représentants pour participer au Conseil d'Administration :

Titulaire

Jocelyne SALVAN
Jean Luc CANTALOUBE
Serge BOURREL
Michel LALBAT
Henri GERAUD

Suppléant

Claire BERNAT
Maurice ROUQUIER
Pierre CALVIGNAC
Jean ROGER
Claude ROQUES

Demande de subvention au conseil général au titre du Contrat Atout Tarn

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que par délibération en date du 16 juillet 2004, l'assemblée a adopté la programmation des projets à soumettre aux différents partenaires financiers au titre du contrat de pays de l'albigeois et des bastides.

Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Général une aide financière au titre du "Contrat Atout Tarn" pour la réalisation du projet de crèche multi accueil à Lombers.

Pour un investissement estimé à 485 000 € HT, une subvention de 48 000 € est sollicitée auprès du Département dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

-Etat et Europe :	92 000 €
-Région Midi-Pyrénées :	48 000 €
-Département du Tarn :	48 000 €
-C.A.F. :	200 000 €
-CCR Autofinancement	97 000 €
	<hr/>
	485 000 €

Monsieur Henri VIAULES s'inquiète de voir demander une subvention, alors même que la commune de communes n'a pas la compétence, il ne s'est pas décidé sur ce projet. Monsieur Henri GERAUD rappelle que la réalisation de ce projet est destinée à satisfaire à d'importants besoins et qu'il conviendra de décider s'il s'agit ou non d'un projet communautaire. Monsieur Jean ROGER précise qu'il s'agit simplement de prendre rang auprès des partenaires financiers notamment pour les procédures contractuelles et qu'il s'agit d'un plan de financement prévisionnel.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de retenir ces propositions et de mandater Monsieur Le Président pour solliciter l'aide financière du Département au titre du "Contrat Atout Tarn"

Signature d'un avenant avec la CAF du Tarn

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que par délibération en date du 15 avril 2004 la Communauté de Communes a décidé d'attribuer une subvention de 25 225 € à l'association « La Passerelle » destinée à faciliter le fonctionnement de cette structure dans l'attente du transfert de la compétence à la Communauté de Communes au 1er janvier 2005.

Il est proposé de signer un avenant aux contrats enfance et temps libres passés par les communes de Lombers, Orban, Sieurac et Lamillarié avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn afin de permettre la prise en charge des aides correspondantes par cet organisme.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de retenir ces propositions

Mise à disposition d'un terrain à TRIFYL

Le Conseil de Communauté du Réalmontais :

- Vu la délibération du 15 avril 2004 par laquelle le Conseil de Communauté s'est engagé à mettre un terrain intercommunal à la disposition de TRIFYL pour l'implantation d'une déchetterie,

- Où cet exposé, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) *La mise à disposition de la parcelle Section C n°1241 et 1244 située à la Prade d'une superficie de 4 963 m² au Syndicat TRIFYL,*
- 2) *Que les impôts fonciers relatifs à cette parcelle seront supportés par le Syndicat TRIFYL.*

Commissions intérieures et de travail

Il est proposé au conseil de communauté de remplacer Madame Monique ROUANNE par Monsieur Jean CHABBAL dans les commissions « Communication » et « Social, Culture et Cadre de vie »

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide, à l'unanimité, de retenir ces propositions.

Communication des commissions

Monsieur Le Président informe le conseil de communauté qu'une réflexion est en cours à fin de constituer des réserves foncières. Il précise qu'il tiendra l'assemblée délibérante informée des évolutions de ce dossier.

Monsieur Henri GERAUD évoque les dossiers en cours concernant l'action sociale. Il rappelle que s'agissant du portage de repas domicile un effort d'information supplémentaire doit être envisagé afin de mieux faire connaître ce service auprès des Réalmontais.

Concernant l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, il souligne un déficit concernant les objectifs à atteindre pour les dossiers relatifs aux propriétaires occupants, et indique qu'un bilan intermédiaire sera transmis à l'ensemble des communes d'ici à la fin de l'année.

Il informe l'assemblée que le dossier prioritaire reste celui du transfert de la compétence enfance et jeunesse, avec notamment le projet de crèche multi accueil, pour lesquels des décisions doivent être prises. Il rappelle les projets et réflexions en cours concernant ce secteur et précise que le conseil de communauté sera saisi de ce dossier lors de sa prochaine séance.

Monsieur Michel LALBAT informe l'assemblée que la prochaine commission travaux, élargie aux maires, sera convoqués le 29 novembre prochain afin de préparer le transfert de la voirie d'intérêt communautaire.

Mme Jocelyne SALVAN rappelle que les priorités de la commission identité et valorisation du territoire pour 2005 concernent l'étude sur la valorisation des savoir-faire, la réalisation d'un site Internet, ainsi que la matérialisation des entrées de territoire, dossier sur lesquels un partenariat étroit sera engagé avec l'office de tourisme de Réalmont.

Elle rappelle ensuite la situation d'Ingrid BETANCOURT, qui reste prisonnière en Colombie et pour laquelle il convient de poursuivre la mobilisation.

Monsieur Serge BOURREL attire l'attention de l'assemblée sur les difficultés que connaît sa commune concernant les chiens errants, et s'interroge sur les modalités possibles d'organisation face à cette question à laquelle sont confrontés tous les maires.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.